

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2017

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Votants : 17
Date de convocation : 12 octobre 2017

Le dix-neuf octobre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Isabelle COUTEAU adjoints au Maire, Céline GRUAU, Philippe CHÉNEAU, Guy BLANCHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Stéphane ENTEME, Marie-Thérèse LAINE, Blandine PERTHUY, Michel DELHOMMEAU, Pascal LAURENT, Sophie RICHARD,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Gwladys BRANGER (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ), Jean-Pierre DZIOBA
Pascal BOUTON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Marie-Jeanne CAILLÉ

01

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Septembre 2017

Albert MECHINEAU demande, sur le point 11 de l'ordre du jour que l'on explique la nomenclature des priorités donner aux projets du PPI.

Blandine PERTHUY souhaite ajouter sur le point 3 que l'indemnité de Pascal BOUTON, en partie conservée pendant son absence, est justifiée si celui-ci continue à suivre les dossiers d'urbanisme.

Isabelle COUTEAU, remarque, sur le point 4, qu'il faut corriger le délai de réservation de la salle J. Meschinot à fin octobre 2017 et non fin novembre.

Suite à ces observations, le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

02

Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat ATLANTIC'EAU

Céline GRUAU présente le rapport annuel 2016 du syndicat ATLANTIC'EAU.

Le rapport complet est à la disposition des élus et des administrés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De prendre note du rapport annuel 2016 du syndicat ATLANTIC'EAU
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

03

Décision modificative n°2 et n°3

Mr le Maire présente la décision modificative n° 2 et n° 3 du budget communal

Décision modificative n° 2 :

Section de fonctionnement

Dépenses

6021 Matières Consommables	+1 122,00 €
60222 Produits d'entretien	+ 197,76 €
60612 Energie-électricité	+ 7 000,00 €
60636 vêtements de travail	+ 1 200,00 €
615228 entretien autres bâtiments	+ 1 008,00 €
615558 autres biens mobiliers	+1 440,00 €
6218 autres personnels extérieurs	+ 1300,00 €
6231 annonces et insertions	+ 800,00 €
6611 intérêts des emprunts	-14 067,76 €

6413 Personnel non titulaire	+ 34 000,00 €
6411 personnel titulaire	- 10 000 ,00 €
6454 cotisations ASSEDIC	+ 5 400,00 €
6455 cotisations assurance du personnel	+ 4 000,00 €
64731 cotisations versées directement	+ 1 300,00 €
6474 versements autres œuvres	+ 1 100,00 €
657 Subventions	+ 10 000,00 €
6815 dotations aux provisions	- 40 000,00 €
6226 honoraires	- 5 800,00 €

Décision modificative n° 3

Section d'investissement :

Dépenses

Art 2135 installations générales	+ 4 200,00 €
Art 21578 Autres matériels	+ 2 300,00 €
Art 2313 constructions	+26 916,00 €
Art 2183 Mobilier de bureau	+ 6 000,00 €

Recettes

1321 Subvention état	+ 39 416,00 €
----------------------	---------------

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'adopter

- Les décisions modificatives n°2 et 3 du budget communal
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

04	Modification de la présidente du ComCo HAD et indemnités du nouveau président
-----------	--

Blandine PERTHUY informe le conseil municipal de sa démission en tant que présidente du ComCo HAD (Handicap, Accessibilité, Diversité). Françoise MENARD ayant refusé ce rôle, Stéphane ENTEME a accepté. Elle demande au conseil municipal la validation du nouveau président. Elle précise que Solange COUSTAUD, membre du ComCo (présidente pendant 1 an) et agent à la mairie pourra être sollicitée pour aider Stéphane ENTEME. Celui-ci s'interroge sur le contenu du volet « Diversité » ? Mr le Maire répond qu'avec l'actualité des sujets très variés peuvent être abordés comme l'accueil des migrants ou la gestion des nouveaux modes d'habitat (caravane, mobil-home)

Le nouveau président prendra ses fonctions à partir du 1^{er} novembre 2017 et percevra l'indemnité correspondante de 152.89€. Ainsi, Blandine PERTHUY percevra 63.87€ d'indemnité de conseillère municipale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte à partir du 1^{er} novembre 2017 :

- La nomination de Stéphane ENTEME en tant que président du ComCo HAD et qu'il perçoive son indemnité correspondante, soit 152.89€ brut mensuelle
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

05	Transfert de charges avec la Com d'Agglo – rapport de la CLETC
-----------	---

Stéphane ENTEME présente le rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Cette commission répond aux exigences de la Loi NOTRe du 07/08/15.

Les compétences transférées au 1er janvier 2017 sont les suivantes :

Compétences faisant l'objet d'un transfert aux communes :

- Lutte contre les nuisibles (taupes)
- Fauchage et élagage des abords des voiries communales, et curage des fossés
- Sentiers de randonnées (création et aménagement)
- Animation sportive

Compétences faisant l'objet d'un transfert à la communauté d'agglomération :

- Aires d'accueil des gens du voyage
- Relais petite enfance
- Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Sécurité incendie (subventions aux amicales de sapeurs-pompiers)

- Créneaux scolaires dans les piscines extérieures
- Sentiers de randonnées (entretien)

Stéphane ENTEME présente également le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges sur l'évaluation du coût net des charges transférées d'une part aux communes, et d'autre part à la Communauté d'agglomération. Le montant de l'attribution de compensation fixée pour la Commune de Monnières est de 9 956.41€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

Pour (9) Benoît COUTEAU, Albert MECHINEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Françoise MENARD, Céline GRUAU, Rodolphe BORRÉ, Blandine PERTHUY, Philippe CHENEAU, Gwladys BRANGER.

Abstentions (7) de Stéphane ENTEME, Marie-Thérèse LAINE, Laurence BLANCHARD, Sophie RICHARD, Pascal LAURENT Isabelle COUTEAU et Guy BLANCHARD,

Opposition (1) de Michel DELHOMMEAU,

- Approuve les conclusions et le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

06	Rétrocession du bassin d'orage voirie et réseau Lotissement du Patis
-----------	---

Rodolphe BORRE fait savoir qu'il a reçu une demande de vote à bulletin secret.

Guy BLANCHARD explique que nous devons compléter la délibération du 21 janvier 2016 concernant la rétrocession à la Commune de la voirie, des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public) et du bassin d'orage. Il précise que les réserves concernant les eaux usées sont levées.

Le conseil municipal après vote à bulletin secret décide à la majorité (16 Pour et un Contre)

- De rétrocéder le bassin d'orage, la voirie et les réseaux (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public) à la Commune, à savoir les parcelles YL n°21, YL n°10 et YL n°13 seulement la partie avec le bassin d'orage.
- Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'association syndicale
- Décide de confier la rédaction de l'acte à Maître MENANTEAU
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

07	Avenant architecte Fardin du Pampre d'Or
-----------	---

Mr le Maire explique que par rapport au marché du cabinet FARDIN signé en début d'année 2017, un avenant doit être signé (architecte et bureau de contrôle) car le projet actuel est de 750 000 euros et non 500 000 € prévu initialement. Les quantitatifs et diagnostic charpente n'étaient pas compris, la maîtrise d'œuvre passe de 48 100 € à 78 975 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant du cabinet Fardin.

08	Subvention vélo à assistance électrique (VAE)
-----------	--

Toujours dans l'objectif de diminuer la consommation d'énergie, Mr le Maire souhaite que la commune propose une aide financière aux Monniérois désirant acheter un vélo à assistance électrique. Cette aide serait de 100 € et réservée aux 100 premiers monniérois et valable jusqu'au 31/01/2018.

Sophie RICHARD fait remarquer qu'il n'y a pas assez de parc à vélos sécurisés sur la Commune

Cette subvention est remise à l'ordre du jour pour une délibération au conseil municipal de novembre 2017

09	Questions diverses
-----------	---------------------------

Rodolphe BORRE informe qu'un ComCo sur la restauration scolaire est créé et que la charte de confidentialité va être signée par les membres.

Présentation des ComCo :

ComCo VEP :

Pascal LAURENT présente une demande de transfert de compétence au SYDELA (délibération à prendre prochain CM si favorable)

Le SYDELA propose de récupérer les 9 chambres de tirage télécom et fourreaux de la Commune.

Possibilité d'appeler une redevance à France Télécom pour entretien.